

Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier à 14H00, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Anne-Marie LAILHEUGUE,	Maire de MAYLIS
. Philippe SAES,	Maire de SAINT-MARTIN-D'ONEY
. Serge SORE,	Maire de LUXEY

• En qualité de représentants du personnel :

. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT - Interco)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)

• Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)
. Anne DE PISCHOF,	Mairie de SARBAZAN (UNSA)

• Étaient absents ou excusés :

. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Sandrine LE DE,	Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Autres participants :

. **Yvan SAVARY,**
 . **Fadela BOUALI,**
 . **Corine LEVY,**

Directeur Général des services, Centre de gestion
 Service comité technique, Centre de gestion
 Service comité technique, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Bruno BALDASSINI** est candidat pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 22 NOVEMBRE ET 20 DECEMBRE 2021

<u>PV de la séance du 22 novembre 2021</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>PV de la séance du 20 décembre 2021</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Commune de Créon d'Armagnac</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>EHPAD du Marensin - Castets</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Sarbazan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Josse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE 3	ABSTENTION 1
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

ORGANIGRAMME

<u>Commune d'Aurice</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE	ABSTENTION 5
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
<u>Alpi - Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité		

SUPPRESSION DE POSTE

<u>Commune de d'Arsaque</u> Adjoint technique (19/35 ^{ème}) Adjoint d'animation (14,80/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Saint-Laurent-de-Gosse</u> Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TELETRAVAIL

<u>Commune de Léon</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 9	CONTRE	ABSTENTION 1
		Avis favorable		

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

<u>Commune d'Artassenx</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune d'Aureilhan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Benquet</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Castelnau-Tursan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Grenade-sur-l'Adour</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Lesperon</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Lucbardez</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Marpays</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de Messanges	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Commune d'Ousse-Suzan	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Commune de Tosse	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.



Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Commune de Saint-Martin-d'Oney</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE

Commune de Biaudos	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune d'Estibeaux	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
Commune d'Urgons	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Villenave	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

2^{eme} PASSAGE :

<u>Commune d'Argelouse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Biarrotte</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>SIVU de Biarrotte</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Brassempouy</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Cazères-sur-l'Adour</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Syndicat du Bassin Versant des Luys - Hagelmau	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
PETR - Mimizan	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Moliets	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Moustey	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Narrosse	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

VII – AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

TICKET RESTAURANT

<u>Syndicat Mixte de développement des Landes d'Armagnac</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 8
		<i>Avis rendu</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 10	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable</i>		

RSU 2020

<u>Fiche repère 2020 collectivités rattachées au comité technique du centre de gestion</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Synthèse RSU 2020 du centre de gestion des landes</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

DOSSIERS SOUMIS POUR INFORMATION

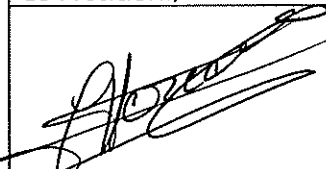
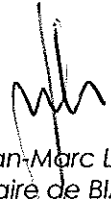
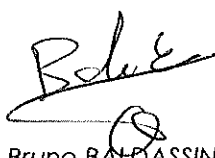
Débat protection sociale complémentaire



QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
15h45

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Bruno BALDASSINI (FO)